



PREFECTURE DU LOIRET



Direction départementale
de l'agriculture
et de la forêt du Loiret

Service eau et forêt

NATURA 2000 – DIRECTIVE HABITATS
2^{ème} COMITE DE PILOTAGE
Vallée de la Loire de Tavers à Belleville

La 2^{ème} réunion du comité de pilotage « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville » s'est tenue le jeudi 18 mars 2004, à 10H00, à la Préfecture du Loiret sous la présidence de M. le Sous-Préfet d'Orléans.

Membres présents :

♦ Services de l'Etat et établissements publics :

- | | |
|--|---|
| • Mme ROBBE Sandrine | représentant le Directeur Régional de l'Environnement |
| • M. BUXERAUD Frédéric | représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt |
| • Mmes SEIGNEUR Manuelle
et VIEILLOMME Patricia | représentant le Directeur Départemental de l'Equipement |
| • M. THILLOU Régis | |
| • M. DAVID Yves | représentant le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage |
| • Mme PLECHE Stéphanie et
M. PRESSOIR Cyril | représentant le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche |
| • M de MONTCUIT Geoffroy | Président du Centre Régional de la Propriété Forestière |
| • M. ORELLE Frédéric | Préfecture du Loiret |

♦ Collectivités territoriales et EPCI :

- Mme COMPERE Chantal représentant le Président du Conseil Général du Loiret
- M. BIDAULT Jean Maire de St Père sur Loire
- M. DAUBIGNY Jean Claude Maire de St Aignan le Jaillard
- M. CROZES Michel Maire de Germigny des Prés
- M. d'ABOVILLE Michel Adjoint au maire de Meung sur Loire
- M. BILLARD Jean Maire de Tavers
- Mme CARRE Sophie représentant le Président de la Communauté d'Agglomération
Orléanaise Val de Loire

♦ Organismes socio-professionnels, acteurs du monde rural, associations :

- M de TRISTAN Jean représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du
Loiret
- M de COURCY Alain représentant le Président du Syndicat des propriétaires
forestiers sylviculteurs du Loiret
- M MORIN Ludovic Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
- M. SALVAUDON Matthieu représentant le Président de la Fédération Départementale des
chasseurs
- M. PRATZ Jean-Louis représentant le Président des Naturalistes Orléanais et de la
Loire Moyenne
- M. HERGOTT François représentant le Président du Conservatoire du Patrimoine
Naturel de la Région Centre
- M. CHANTEREAU Michel représentant le Président du Conservatoire du Patrimoine
Naturel de la Région Centre
- M. PORNIN Florian représentant le Président de la Maison de Loire du Loiret
- Mme POINSOT Claire et
M. BOULNOIS Rénaud Bureau d'études BIOTOPE

♦ Organisme scientifique :

- M CHANTEREAU Michel représentant le Président du Conseil Scientifique Régional du
Patrimoine Naturel de la Région Centre

♦ Membres excusés :

- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne – Equipe Plan Loire
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- M. le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports
- M. le Président du Syndicat Mixte inter régional Mission Val de Loire Patrimoine Mondial
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme
- M. le Directeur de Transport Electricité Ouest – Réseau des Transports Electriques
- M. le Président de l'Etablissement Public Loire
- M. le Maire de St Brisson
- M. le Président de l'UNICEM du Centre

Accueil de M. le Sous-Préfet et approbation du compte rendu de la réunion précédente :

M. CARAVA, Sous-Préfet d'Orléans, ouvre la séance en remerciant les participants. Il rappelle brièvement la procédure relative à la mise en oeuvre de la Directive "habitats" ainsi que la tenue de la 1^{ère} réunion du COPIL.

Le compte rendu du comité de pilotage du 9 septembre 2003 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du document par le cabinet d'étude Biotope (Rénald BOULNOIS)

Après avoir présenté rapidement le cabinet d'étude Biotope, M. BOULNOIS propose de développer son exposé en 7 points.

Tous les éléments présentés figurent dans le document préparatoire à la réunion remis à chaque membre du comité de pilotage.

1 – Rappel des différentes étapes

Les 4 étapes du document d'objectif (DOCOB) sont le diagnostic socio-économique, le diagnostic écologique, les enjeux et objectifs, et enfin le programme d'actions.

2 – Présentation du site

Le site concerne toute la Loire dans le Loiret sur une longueur de 150 km, une superficie de 7 186 ha répartie sur 50 communes.

3 – Diagnostic écologique

Le diagnostic écologique est réalisé à partir d'une analyse bibliographique et d'une consultation des experts régionaux, puis d'une analyse des photographies aériennes, complétée d'une phase de terrain.

Il donne lieu à un état des lieux du patrimoine naturel, à une cartographie au 1/25 000e des habitats naturels et des habitats d'espèces, puis à une réflexion sur la gestion conservatoire.

M. BOULNOIS présente les résultats du diagnostic consultables aux pages 53 à 71 du document préparatoire.

En résumé, le site est concerné par 10 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 sont prioritaires (voir pages 60-61, les habitats prioritaires figurent en gras dans le tableau).

Pour les espèces d'intérêt communautaire, les prospections doivent continuer en 2004.

4 – Diagnostic socio-économique

Le tableau de synthèse des impacts de chacune des activités recensées est présenté en pages 47 et 48 du document préparatoire.

M. de TRISTAN : les sources de pollution dues aux cultures de maïs sont en diminution en raison des efforts de maîtrise des intrants effectués. D'autre part, les terres agricoles du site sont certes peu étendues, mais génératrices de nombreux emplois.

- M. le Maire de St Aignan le Jaillard : le coût que représente l'opération de maintien d'une activité pastorale doit être pris en compte.
- M. HERGOTT : comment appliquer des contrats d'agriculture durable (CAD) sur des terrains du domaine public fluvial ?
- M PRATZ : le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable développe en ce moment un ensemble de mesures pour les actions qui ne concernent ni l'agriculture ni la forêt. Ceci pourrait peut être concerner le pastoralisme.
Pour le pastoralisme, les renseignements donnés dans le document sont tirés de fiches de 1999, qui sont partiellement obsolètes. Il conviendra de réactualiser ce paragraphe.
- M le Maire de Meung sur Loire : il y a incompatibilité entre la conservation du milieu naturel et la fréquentation importante, notamment par des véhicules à moteur ou par des piétons qui vont sur les milieux fragiles. Il sera nécessaire de canaliser la fréquentation.
- M. BOULNOIS : Le projet de liaison à vélo le long de la Loire est initié par le Conseil Régional. Il s'agit d'un projet inter-régional qui risque d'apporter une forte fréquentation. Le tracé suit essentiellement les levées, mais n'est pas encore déterminé dans le Loiret.
- M. CHANTEREAU : Le problème de la fréquentation est surtout dû à la fréquentation diffuse, qui a lieu toute l'année, par des gens qui voient dans le milieu naturel un espace de liberté, et refusent toute contrainte sur le Domaine public fluvial. Comment concilier fréquentation et protection ?
- M. DAVID : Page 40 du document, il est dit que l'ONCFS intervient peu sur la Loire, ce qui est faux : des missions régulières de police de la chasse, de la pêche, de la nature sont menées par l'Office.
- M. PRATZ : Le document est de qualité, mais nécessite quelques corrections.
Pages 44 - 45 : il signale que les canoës qui abordent sur les îles posent problème. De plus, les arrêtés de Protection de Biotope ont fait l'objet de promotions (diffusion de plaquettes), et de signalisation par panneaux, contrairement à ce qui est indiqué.
Il signale l'existence de la Charte des usagers de la Loire de 1986.
Le problème des engins à moteur, terrestres et sur Loire, résulte aussi d'un manque de contrôle de police, les dimanches et jours fériés.
- M. de MONTCUIT : le peuplier représente 230 000 ha en France (sur 15 millions d'hectares) . il constitue une source de revenu non négligeable pour les propriétaires forestiers qui leur permet d'investir en forêt. La surface des peupleraies dans le site est faible (20 ha). Les sylviculteurs sont prêts à mettre en pratique les conseils qu'on leur donne. En conclusion, il faut arrêter de toujours et systématiquement parler négativement de la popiculture, qui reste limitée.

5 – Proposition d'enjeux de conservation

Les 4 enjeux de conservation du site retenus sont :

- Enjeu n°1 : maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Enjeu n°2 : sensibilisation du public
- Enjeu n°3 : cohérence des textes et outils de gestion s'appliquant à la Loire
- Enjeu n°4 : restauration du fonctionnement naturel de l'hydrosystème Loire, et qualité des eaux.

M. CHANTEREAU : Les enjeux 2 et 3 devront s'articuler avec le Plan Loire Grandeur Nature.

6 – Actualisation du calendrier

Le calendrier est présenté en page 6 du document.

7 – Composition des groupes de travail

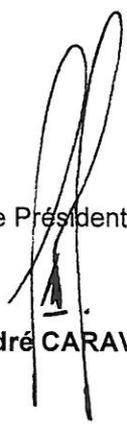
Comme prévu dans le précédent COPIL, les groupes de travail fonctionneront en 2 x 2 groupes de 10 à 15 personnes (découpage géographique Est/ Ouest). Les thèmes retenus sont les fonctions récréatives d'une part, et les fonctions productives d'autre part.

Les groupes de travail se réuniront en mai pour un COPIL à la mi-juin.

La composition des groupes de travail est annexée au présent compte rendu.

La séance est levée à 11 h 30.

Le Président,


André CARAVA

NATURA 2000
Directive "Habitats"
COFIL "Vallée de la Loire de Tavers à Belleville"

Composition des groupes de travail

◆ **Groupe de travail "fonctions productives et de gestion"**

- un représentant de la Chambre d'Agriculture
- un représentant de la Fédération Départementale de la Propriété Agricole et Rurale
- un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière
- un représentant de la D.D.E. – Subdivision Loire
- un représentant de l'équipe pluridisciplinaire Plan Loire
- un représentant de l'UNICEM
- un représentant de l'Association des Naturalistes Orléanais
- un représentant de la Mission Val de Loire
- un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs
- un représentant de la Centrale Nucléaire de Dampierre-en-Burly
- un représentant des pêcheurs professionnels

◆ **Groupe de travail "fonctions récréatives"**

- un représentant du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
- un représentant de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- un représentant du Conseil Supérieur de la Pêche
- un représentant de la Fédération française de canoë-kayak
- un représentant de l'Association des Naturalistes Orléanais
- un représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs
- un représentant de l'Association des chasseurs de gibier d'eau
- un représentant du GIC Loire
- un représentant de l'équipe pluridisciplinaire Plan Loire
- des représentant des communes